

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2026

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, Nans Perrin, Marie-Christine CHAPRIER, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, FRAISSE Noël, BORDEREAU Eric.

THIOLLIERE Paul donne procuration à Noël Fraise
Christophe Martin est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 21 janvier 2026 -

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 14 voix pour et une abstention.

II- Convention de rejet – assainissement Brasserie du Pilat

La présente convention définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté autorisant le raccordement et le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement, dans le réseau public d'assainissement.

Pendant plusieurs mois les rejets ont été analysés, l'objectif est de rejeter de moins en moins de matière dans le réseau.

Cette convention est renouvelable un an.

Le conseil municipal autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Convention vente d'eau – Bourg-Argental

Ce projet de convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

La présente convention doit préciser la participation de la commune de Saint Julien Molin molette aux équipements communs entre les 2 communes.

Les équipements communs correspondant au tronçon de canalisation entre le réservoir du Haut Quartier et la station de pompage de la Rivoire.

L'acheteur financera une partie du reste à charge de l'investissement du vendeur (hors subventions) selon la clé de répartition suivante : 75% vendeur / 25% acheteur.

A la date de la signature de la présente convention, le montant versé par l'acheteur au vendeur (correspondant aux 25%) est estimé à 55 000 €.

Le montant définitif sera connu une fois les travaux facturés.

Pour le moment nous vous présentons juste un projet, qui est en attente du retour de la commune de Bourg-Argental. L'interconnexion sera fonctionnelle cet été.

De notre côté nous devront négocier avec la SAUR pour la gestion de ce nouveau tronçon de réseau.

IV – Convention toiture Espace Michèle Bernard – Pilawatt

Il convient désormais de conventionner avec PilatWatt sur le principe d'occupation temporaire de la toiture de l'espace Michèle Bernard. Cette COT est valable pour 20 ans, pour 150 m2 de toiture occupée, avec une redevance annuelle de 1 €/m2. Le démarrage des travaux aura lieu au printemps.
Le conseil autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Participation aux frais du voyage scolaire

1. Voyage scolaire école élémentaire

Nous organisons cette année une classe découverte, à Bully (Loire), les 21 et 22 mai 2026, avec les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 (46 élèves).

Le thème du séjour sera le sport, avec des activités variées (escrime, volley, hip hop ...).

Le coût total du projet s'élève à environ 7 000 euros :

- Hébergement et activités : autour de 5 800 €
- Transport : environ 1 200 €

Demande d'aide de la commune : 15€/enfant soit 690€ (cela ramènerait le coût à 50€/famille).

Une aide supplémentaire du CCAS a été votée le 3/02/2026 selon le QF :

QF	Participation
< 400	40,00 €
401 < QF < 600	30,00 €
601 < QF < 900	20,00 €

2. Voyage scolaire du collège :

Voyage en Italie du 22 au 27/03 (Rome,Vatican, Pompei, Vésuve...) pour les élèves latinistes. Coût total du voyage : 405€.

Cela concerne 10 élèves Pirailons.

Proposition : aide de la commune : 30€/enfant soit 300 €

Une aide supplémentaire du CCAS :

QF	Participation
< 400	70,00 €
401 < QF < 600	60,00 €
601 < QF < 1000	50,00 €

Le conseil municipal valide ces participations financières, et autorise Mme la maire à signer les mandatements correspondants.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Budget prévisionnel – Révision du PLU

Estimation financière globale

La mission dans sa globalité est estimée à ce jour, dans le cadre réglementaire actuel et la méthode proposée à 80 jours d'accompagnement soit 52 800 €. Cette mission sera inscrite au programme partenarial d'Epures qui permet la mise à disposition de l'ensemble des ressources dont dispose l'Agence d'urbanisme. Dans le respect du planning prévisionnel de travail inscrit ci-dessus, le montant de l'accompagnement s'élève à :

- 25 jours soit 16 500 € pour l'année 2026,
- 30 jours soit 19 800 € pour l'année 2027,
- 20 jours soit 13 200 € pour l'année 2028,
- 5 jours soit 3 300 € pour l'année 2029.

Si la nouvelle municipalité ne souhaite pas faire la révision, ce projet financier ne l'engage pas. Le conseil municipal approuve ce projet de financement.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – Bail emphytéotique : CCMP – Gens du voyage

Cette délibération autorise Mme la maire à signer le bail emphytéotique entre la commune de Saint-Julien-Molin-Molette et la communauté des communes des Monts du Pilat.

Ce bail est signé pour une durée de 30 ans, à raison d'un loyer de 200 €/an qui sera versé en une seule fois par la CCMP en 2026.

Le conseil autorise Mme la maire à signer ce bail.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – Travaux SIEL : avenue des ateliers

Ces travaux concernent la remise en état du réseau sur l'avenue des ateliers avec changement des lampadaires, suite à de nombreuses pannes non-résolues.

Coût global du projet = 7 560 €, reste à la charge de la commune 4 233 € TTC

Le conseil municipal autorise Mme la maire à signer ce devis.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X – Tirage au sort des jurés d'assises

Ce tirage au sort permet d'établir une liste de 3 administrés de la commune qui seront peut-être retenue pour participer à une session de la cour d'assise.

XI – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu des déclarations d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 152, 3 place de l'ancienne bascule
- Immeuble cadastré AO 234 et 255, 1510 Chemin de mainboeuf

Le conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces immeubles

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XII – Divers

- Les bulletins municipaux 2025-26 sont distribués
- Communication : 3 panneaux d'affichage libre sont à disposition des associations pour y afficher leurs informations, un près de la cabane de gratuité, un autre près du camping, un autre sur le mur du cimetière (côté parking)
- Ce samedi 28 mars, grande journée festive à Saint-Julien-Molin-Molette : le carnaval proposé par le sou des écoles, le feu d'artifice municipal avec crêpes et buvettes proposées par les conscrits 2028.
- Ecole :
 - Dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre d'une AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour une étude sur la rénovation de l'école (Toiture, isolation, chaudière...)
 - Une demande de subvention auprès de la CAF pour l'aménagement du parc de l'école et divers matériels pour les temps périscolaires.
- Aménagement rue de la Modure : mise en place d'un stationnement pour les scooters
- Point sur le recensement : la population de Saint-Julien-Molin-Molette est en augmentation d'une trentaine d'habitants.
- PNR : la charte du parc du Pilat a été validé par les communes membres. Pour les communes qui ne se sont pas encore prononcées, les nouvelles municipalités pourront se prononcer jusqu'en mars 2027.
- La présence du loup a été actée sur le territoire du Parc. Les agriculteurs sont appelés à la vigilance, notamment par la présence d'un chien.
Pour rappel, 80% de l'alimentation d'un loup provient de la faune sauvage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58 mn.

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Christophe Martin